

**Conseil de Nantes Métropole
Réunion du 14 décembre 2012**

Intervention de Michel RICA - Nantes

Point 3 : Pôle métropolitain Loire Bretagne – Approbation des actions d'intérêt métropolitain – contribution de Nantes Métropole au budget du pôle métropolitain pour 2013.

Monsieur le Président,
Cher-e-s collègues,

L'exposé de cette délibération reprecise l'esprit de la mise en place de ce pôle métropolitain. Nous en partageons les principes : **celui de la coopération innovante entre tous les partenaires de ce pôle ; ou encore d'accroître, en complémentarité avec les régions, l'attractivité du grand territoire. Coopération, complémentarité pour produire des actions concrètes et génératrices de valeur ajoutée pour les territoires et, avant tout, pour les citoyens qui y vivent, apparait, pour les élus communistes, essentielles pour une action publique à la hauteur des enjeux. Nous pourrions y ajouter : citoyenneté, projets partagés, proximité et démocratie.** Et à ce propos, je me permets de rappeler ce que mon ami Yann VINCE avait prononcé en novembre lors de la création de ce pôle : *«Rapprocher les territoires entre eux, gommer les inégalités géographiques, sociales et économiques doit être pour nous un objectif essentiel des outils que nous mettons en place. Coopération et partenariat en sont la clé »* L'enjeu est bien là nous semble t'il !

Aussi, nous partageons les actions d'intérêt métropolitain qui sont proposées. Cependant, deux d'entre elles nous amènent des observations.

La première concerne l'accessibilité ferroviaire, aéroportuaire, portuaire et logistique du Grand Ouest. C'est en effet un des enjeux essentiels d'aménagement et de développement du territoire, de réponses aux besoins et de développement durable, de développement économique. Nous ne cachons pas que nous sommes préoccupés par le phasage proposé des infrastructures ferroviaires devant permettre, en particulier, de desservir le futur Aéroport du Grand Ouest à Notre Dame des Landes.

La seconde portera sur le lobbying auquel nous assistons pour une prise en compte du fait urbain dans les contractualisations nationales et européennes. Nous refusons d'être dans une compétition de territoire. Or, dans un contexte de concurrence exacerbée par les

tenants des capitaux, n'avons-nous pas à nous préoccuper avant tout des réponses aux besoins en matière d'emploi, de développement économique, de cadre de vie de nos habitants ? **Pour les construire, ce n'est pas de lobbying dont nous avons besoin mais de choix politiques audacieux et cohérents privilégiant les services publics, la cohésion sociale... Et cela, d'autant plus que les phénomènes d'exclusion, de relégation aux périphéries urbaines, caractérisent aujourd'hui l'évolution des grandes métropoles. Enfin pour mettre en œuvre des choix politiques ambitieux, il faut des finances publiques à la hauteur de ces enjeux. Il ne s'agit pas pour nous d'organiser des contre-pouvoirs à la région par exemple ou à toute autre institution.** Le fait urbain est une donnée importante, mais ce qui lui donne de la dimension, c'est la population qui y vit, y travaille, s'y éduque...

Je vous remercie de votre attention.